

République et Canton de Neuchâtel  
Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle



# Rapport de législature de la CICM 2018-2021

et

# Recommandations pour 2022-2025

État au 31 mars 2022

## Table des matières

1.	Introduction .....	3
2.	Politiques d'intégration .....	4
2.1.	POLITIQUE D'INTÉGRATION FÉDÉRALE .....	4
2.2.	POLITIQUE INTERCULTURELLE À NEUCHÂTEL .....	6
2.2.1.	La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) .....	7
2.2.2.	Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) .....	8
3.	BILAN 2018-2021 .....	9
3.1.	SITUATION GLOBALE .....	9
3.1.1.	Démographie cantonale .....	9
3.2.	ACTIVITÉS DE LA CICM .....	11
3.3.	SYNTHÈSE DE LA RÉALISATION DES RECOMMANDATIONS .....	13
3.3.1.	Citoyenneté et société d'accueil .....	14
3.3.2.	Intégration des générations .....	15
3.3.3.	Formation et intégration socio-professionnelle .....	15
3.4.	AUTRES THÉMATIQUES TRAITÉS EN COURS DE LÉGISLATURE .....	15
4.	PRIORITÉS POUR LA LÉGISLATURE 2022-2025 .....	15
4.1.	RECOMMANDATIONS DE LA CICM POUR LA LÉGISLATURE 2022-2025 .....	16
4.1.1.	Accueil, information et traduction/ interprétariat .....	16
4.1.2.	Scolarité .....	17
4.1.3.	Prévention des discriminations dans toutes les strates de la société .....	18
4.1.4.	Participation citoyenne des migrant-e-s à la société civile, y compris l'accueil des nouveaux arrivants et des expatriés .....	18
4.1.5.	Migrant-e-s qualifié-e-s .....	19
4.2.	PISTES DE RÉFLEXIONS POUR LA LÉGISLATURE 2022-2025 .....	20
5.	CONCLUSION .....	20
6.	ANNEXES .....	21
7.	BIBLIOGRAPHIE .....	29
8.	LISTE DES ABRÉVIATIONS .....	30

## 1. INTRODUCTION

La loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (art. 10) prévoit que « La communauté et le délégué adressent un rapport circonstancié de leurs études, projets et activités au Conseil d'Etat, à son intention et à celle du Grand Conseil qui fixera la politique en la matière, au moins une fois par législature, en sus du rapport annuel du département concerné »<sup>1</sup>. Dans ce cadre, le service de la cohésion multiculturelle (COSM) et la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) ont rédigé le présent rapport et émettent des recommandations à destination du Conseil d'Etat et du Grand Conseil pour améliorer l'intégration des personnes migrantes dans le Canton de Neuchâtel. Ce rapport s'inscrit aussi dans le cadre des réflexions et des objectifs du Programme d'intégration cantonal (PIC)<sup>2</sup> signé entre le canton de Neuchâtel et le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) fin 2021, auquel s'ajoute Agenda intégration Suisse (AIS) depuis 2019 avec des changements fondamentaux en faveur de l'intégration des personnes issues de l'asile.

Neuchâtel applique depuis de nombreuses années une politique interculturelle pour laquelle il est reconnu au-delà des frontières nationales, issue en grande partie de la tradition d'ouverture, caractéristique de la population du canton. Afin que Neuchâtel continue d'être ce canton pionnier et accueillant pour celles et ceux qui viennent l'habiter et le construire, les partenaires réunis au sein de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) présentent dans ce document un résumé des actions réalisées depuis 2018 et font part de leurs préoccupations et recommandations pour la présente législature.

Ces quatre dernières années ont été marquées par des changements législatifs fédéraux qui amènent des nouvelles thématiques de travail. La loi sur la nationalité suisse (LN) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) a remplacé la loi sur les étrangers (LEtr). Si de nombreuses dispositions restent inchangées, de nouvelles ont été introduites. Outre les nouvelles exigences, notamment de maîtrise du français ou l'autonomie financière, la législation fédérale sur l'entrée et le séjour en Suisse a été modifiée.

Après une présentation des politiques d'intégration nationale et cantonale ainsi que le bilan de la législature 2018-2021, ce rapport préconise des recommandations pour la législature 2022-2025. Celles-ci proviennent des différents groupes de travail de la communauté, à savoir : accueil des personnes nouvellement arrivées, information et interprétariat/traduction, citoyenneté, scolarité, discrimination, migrant-e-s qualifié-e-s.

Cette législature a été marquée depuis 2020 par la crise sanitaire COVID-19. La pandémie a eu un impact sur les activités de la CICM induisant de nombreux reports, notamment, des groupes de travail. La législature a également connu un changement de présidence à la CICM au 1<sup>er</sup> janvier 2021 qui a été précédé par un changement de direction du COSM au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

<sup>1</sup><https://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/13204.htm#:~:text=Article%20premier%5B2%5D%201La,ou%20issues%20de%20la%20migration>

<sup>2</sup>[www.ne.ch/autorites/DECS/COSM/Organisation/PublishingImages/Pages/Programme-cantonal-%27int%3a9gration/Programme%20d%27int%3a9gration%20cantonal%202022-2023.pdf](http://www.ne.ch/autorites/DECS/COSM/Organisation/PublishingImages/Pages/Programme-cantonal-%27int%3a9gration/Programme%20d%27int%3a9gration%20cantonal%202022-2023.pdf)

## 2. POLITIQUES D'INTÉGRATION

### 2.1. POLITIQUE D'INTÉGRATION FÉDÉRALE

Cette législature est marquée par l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la LEI qui comprend l'introduction de nouvelles dispositions sur l'intégration. Dans ce cadre, l'intégration est considérée comme un système de réciprocité qui comprend d'une part la contribution des étrangères et des étrangers à leur intégration et, d'autre part, l'ouverture de la population suisse à leur égard. La nouvelle loi fédérale sur les étrangers et l'intégration à l'art. 4, définit les objectifs et les principes de l'intégration comme suit :

1. L'intégration des étrangers vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels.
2. Elle doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle.
3. L'intégration suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard.
4. Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale.

L'intégration est une tâche de l'ensemble de la société, « que la Confédération, les cantons, les communes, les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les organisations d'étrangers se doivent d'accomplir en commun »<sup>3</sup>. L'encouragement de l'intégration est du ressort avant tout des structures ordinaires (écoles, formation professionnelle, emploi, santé, etc.) qui doivent tenir compte de la diversité croissante de la population dans la mise en œuvre de politiques publiques. Des budgets spécifiques peuvent être alloués pour en faciliter l'accès. On parle alors d'encouragement spécifique de l'intégration : il s'agit d'une part de contribuer à compléter l'offre des structures ordinaires et combler les lacunes existantes, d'autre part, de collaborer avec elles et les soutenir dans l'accomplissement de leur mission d'intégration.

Afin d'évaluer l'intégration, la LEI se dote de critères d'intégration<sup>4</sup>, notamment en terme d'exigences linguistiques qui conditionnent l'octroi et le renouvellement des autorisations de séjour et d'établissement. Par ailleurs, la LEI facilite l'accès au marché du travail des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus (AP/R), à travers le remplacement de la procédure d'autorisation de prise d'emploi par une procédure d'annonce<sup>5</sup>.

Cette évolution légale a conduit la Confédération à mettre en place d'AS qui vise une intégration sociale et professionnelle des personnes relevant de l'asile. Ce dispositif se concrétise depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019 et vient renforcer les mesures d'intégration. Dans ce cadre, la subvention fédérale prend la forme d'un forfait et les montants versés aux cantons ont depuis triplé (passant de CHF 6'000.- à CHF 18'000.- par AP/R). Pour répondre aux exigences d'AS, le canton favorise une collaboration interinstitutionnelle, coordonne et met en place des mesures et prestations permettant d'atteindre les cinq objectifs suivants :

<sup>3</sup> Loi fédérale du 16 décembre 2015 sur les étrangers et l'intégration (LEI), RS 142.20, c 8, art. 53, al. 4.

<sup>4</sup> LEI 2015, c 8, art. 58a.

<sup>5</sup> LEI 2015, c 11, art. 85a, al. 2

1. Tous les AP/R atteignent un niveau de connaissance de la langue correspondant à leur potentiel. Trois ans après leur arrivée en Suisse, ils disposent tous de connaissances de base de la langue (au moins de niveau A1) leur permettant de gérer leur quotidien.
2. 80 % des enfants relevant du domaine de l'asile qui arrivent en Suisse entre zéro et quatre ans sont en mesure de se faire comprendre dans la langue parlée à leur lieu de domicile (niveau A1 au minimum) dès le début de leur scolarité obligatoire.
3. Cinq ans après leur arrivée, deux tiers des AP/R âgés de 16 à 25 ans suivent une formation post-obligatoire.
4. Sept ans après leur arrivée, la moitié des AP/R sont durablement intégrés dans le marché primaire du travail.
5. Sept ans après leur arrivée, tous les AP/R connaissent bien le mode de vie en Suisse et entretiennent des contacts avec la population locale.

Chacun de ces objectifs fait l'objet d'un suivi et contrôle régulier via un monitoring.

Le PIC, soit la convention-programme quadriennale, financé à part égale par le canton et la confédération et en place depuis 2014, reste en vigueur. Le PIC2 a débuté en 2018 et s'est terminé en 2021.

Dans le but de consolider la collaboration interinstitutionnelle et les nouvelles mesures mises en œuvre dans le cadre de l' AIS, une période transitoire de deux ans nommée PIC2bis prend place pour les années 2022 et 2023.

La Confédération alloue des financements complémentaires dans le cadre de programmes nationaux d'intégration. Le canton de Neuchâtel participe ainsi au programme Aides financières (AFI) qui encourage les employeurs à engager les personnes issues de l'asile moyennant un financement des premiers salaires<sup>6</sup>. Le canton de Neuchâtel participe également au programme Préapprentissage d'intégration (PAI+) nommé localement Start 'intégration qui permet aux adolescent-e-s et jeunes adultes issus de la migration (asile et personnes originaires de l'UE/AELE et États tiers de suivre une formation<sup>7</sup>.

Durant la législature 2018-2022 de la CICM, la loi sur la nationalité (LN) a également été modifiée notamment à travers l'ajout de la possibilité d'une naturalisation facilitée pour les étrangers-ères de la troisième génération ou l'égalité de traitement pour les partenaires enregistrés. Cependant, globalement, on constate que les nouveaux critères et obstacles légaux et administratifs rendent plus difficile l'obtention de la nationalité suisse. Alors qu'auparavant la naturalisation était considérée comme une étape de l'intégration, elle est désormais considérée comme l'aboutissement d'une intégration réussie. Par exemple, l'intégration devient dans cette loi un élément mesurable par des attestations linguistiques (exigence niveau B1 à l'oral et A2 à l'écrit d'une langue nationale) et les connaissances sont vérifiées par les cantons et les communes.

---

<sup>6</sup> Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Programme pilote d'aides financières à l'intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. [www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch). <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengerung/innovation/finanz-zuschuesse.html>

<sup>7</sup> Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Programme Préapprentissage d'intégration (PAI). [www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch). <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengerung/innovation/invol.html>

## 22 POLITIQUE INTERCULTURELLE À NEUCHÂTEL

L'intégration des personnes étrangères et la protection des minorités sont inscrites dans la constitution cantonale en tant que tâche de l'État et des communes<sup>8</sup>. Son principe est appuyé dans la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle.

La politique interculturelle menée par le canton de Neuchâtel s'inscrit dans une longue tradition d'ouverture et d'intégration suite notamment à l'octroi du droit de vote communal en 1849. Le canton reste toujours l'un de ceux qui octroient le plus de droits civiques aux personnes étrangères. La spécificité du canton de Neuchâtel réside dans une approche multiculturelle de sa politique d'intégration. Cette approche s'appuie sur les principes de diversité, d'égalité, d'égalité et de dialogue mentionnés dans le premier article de la loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle. Elle part du principe que les identités peuvent être plurielles et les cultures multiples et variables et que, non figées, elles évoluent au contact les unes des autres. Ceci vaut aussi pour la(les) culture(s) majoritaire(s). La politique d'intégration interculturelle tente de repérer les freins et blocages à la cohésion sociale afin de mettre en place des prestations et mesures spécifiques tenant compte des besoins des personnes issues de la migration. Les politiques discriminantes sont activement combattues.

En 2017, pour la première fois, le Conseil d'État a inscrit la politique d'intégration dans son programme de législature afin de valoriser les apports positifs de la migration dans le canton.

### **Vivre la diversité comme une richesse**

« Depuis des siècles, le Canton de Neuchâtel est une terre ouverte au Monde et aux idées nouvelles. Son identité évolue en permanence, en se nourrissant des interactions générées par la rencontre de personnes issues de cultures et d'origines diverses. Nous voulons développer un urbanisme contribuant à favoriser la mixité sociale, cultiver les appartenances multiples, promouvoir la rencontre entre toutes les composantes de la société de façon à construire une communauté harmonieuse. Une communauté au sein de laquelle chacune et chacun s'intègre et que chacune et chacun contribue à façonner. »

Dans le cadre de la mise en œuvre du PIC et d'AIS, les collaborations interinstitutionnelles et avec les structures ordinaires ont été renforcées favorisant ainsi une meilleure prise en charge du public cible. La thématique de l'intégration a globalement été associée aux réflexions et aux réformes des services pendant la législature.

Le canton de Neuchâtel favorise depuis plusieurs années la prise en compte de la transversalité des activités de l'État afin de permettre une meilleure coordination interservices et des stratégies. À titre d'exemples, nous pouvons citer la bonne mise en œuvre de la stratégie d'intégration professionnelle (IP) du service de l'emploi (SEMP), de RAISONE (Repenser l'aide sociale dans le canton de Neuchâtel) mené par service de l'action sociale (SASO), du dispositif cantonal de Soutien à la parentalité du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), de la refonte des écoles professionnelles et de la création du CPNE et en particulier du « Pôle préapprentissage et transition » par le service des formations post-obligatoires et de l'orientation (SFPO), ou encore du Plan d'action cantonal (PAC) proposé par le service cantonal de la santé publique (SCSP).

<sup>8</sup> Constitution de la République et Canton de Neuchâtel du 24 septembre 2000, art. 5, al. 1, let. d.

Le canton de Neuchâtel est membre depuis sa création en 2007, du réseau des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe. Le programme réunit, outre le canton de Neuchâtel, des villes et régions qui adoptent des politiques et des pratiques qui facilitent les échanges et pour lesquelles la diversité est considérée comme un atout.

En 2021, le canton a adhéré à la coalition des villes contre le racisme (ECCAR) avec les villes de la Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel.

## **221 La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)**

La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) est une chambre consultative du Conseil d'État sur les questions d'intégration interculturelle et de migration. Ses membres représentent les pouvoirs publics, les institutions privées intéressées, les partenaires sociaux, des experts et les collectivités étrangères.

Créée en 1991, première commission d'un canton suisse dans le domaine, la CICM a impulsé la politique d'intégration cantonale et plusieurs projets concrets (dont le programme d'intégration et de connaissances civiques ou les manifestations culturelles NeuchàToi). En émettant notamment des recommandations, elle joue un rôle fondamental en matière d'intégration interculturelle et de prévention des discriminations. Elle est actuellement composée de 23 membres représentant la société neuchâteloise. La déléguée aux étrangères et aux étrangers et le chef du service des migrations (SMIG) y siègent avec une voix consultative.

Le président de la Communauté est, à l'instar de tous les membres, nommé par le Conseil d'État. La commission a été présidée par quatre personnalités du canton :

- 1991-1997: André Brandt, ancien conseiller d'État;
- 1997-2005: Jean Grédy, ancien secrétaire général de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse;
- 2005-2013: Claude Bernoulli, ancien président de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie;
- 2013-2020 : Roland Debély, ancien Conseiller d'État

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la CICM est présidée par Matthieu Aubert, ancien député au Grand conseil, codirecteur de BNJ FM SA. Il est soutenu par Brigitte Lembwadio Kanyama à la vice-présidence, suite au départ de Claude Borel, ancien vice-président et membre fondateur de la CICM.

La CICM a connu un remaniement lors de la législature 2018-2021 afin d'élargir le spectre de ses représentant-e-s et d'en améliorer la diversité en termes de représentativité. Depuis 2018, un nouveau mode de travail a été expérimenté : la création de groupes de travail (GT) *ad hoc* constitués d'expert-e-s et de membres de la CICM. Selon la thématique et la problématique spécifique d'actualité à traiter, celles et ceux-ci sont mobilisé-e-s sur mandat du bureau de la CICM, afin de réfléchir et d'apporter des pistes de réponses et des recommandations destinées à l'exécutif. Ces GT ont remplacé les anciennes commissions permanentes de la CICM.

Le groupe interdépartemental de coordination en matière d'intégration (GICI), composé des services concernés par l'encouragement spécifique à l'intégration, s'est constitué en 2018. Dès lors, la CICM ne prévoit pas d'avoir une représentativité des services cantonaux dans sa composition.

## **222 Le service de la cohésion multiculturelle (COSM)**

Si l'intégration est la tâche de l'ensemble de la société et des structures ordinaires, la coordination de la politique d'intégration est assurée par le Service de la cohésion multiculturelle (COSM) qui est de ce fait chargé d'appliquer les législations fédérale et cantonale en matière d'intégration des personnes étrangères, de luttes contre le racisme, la xénophobie et les discriminations, ainsi que toute action favorisant la cohésion multiculturelle.

Depuis 2014, le COSM assure la mise en œuvre du PIC à travers des prestations, des mesures et des subventionnements à des projets, programmes et structures. Depuis 2019, le service coordonne, contrôle et assure la mise en œuvre de l' AIS qui a notamment permis la création d'un **Espace Social et Professionnel d'Acquisition de Compétences et d'Expériences (ESPACE)** qui a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> février 2021. ESPACE est un lieu collectif d'apprentissages et d'échanges pour les personnes issues de la migration dans le but de favoriser leur intégration sociale et professionnelle, ainsi que la cohésion de la société neuchâteloise. Concrètement, il se présente comme suit :

- 2 lieux : La Chaux-de-Fonds & Neuchâtel
- 300 apprenant-e-s, une moyenne de 15 heures de cours hebdomadaire
- 70 enfants gardés par semaine sur les deux sites
- 2 restaurants sociaux
- 1 département, 3 services, 2 œuvres d'entraide
- 18 projets soutenus, menés par 15 partenaires
- 23 personnes en insertion socioprofessionnelle afin de faire fonctionner les lieux de vie
- 10 équivalents plein temps à l'État

ESPACE est géré en gouvernance partagée, c'est-à-dire que les services de l'État concernés (COSM et SMIG) et les organisations impliquées dans le projet prennent ensemble les décisions et gèrent ensemble son fonctionnement.

Durant la législature écoulée et outre les prestations habituelles, le COSM a développé une Feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité. Cette feuille de route, projet cantonal phare, a pour objectif de favoriser une administration publique reposant sur trois piliers : la communication, l'employabilité et l'accessibilité des prestations.

Pendant la crise sanitaire de la Covid-19, le service s'est mobilisé pour adapter l'ensemble des prestations conformément aux normes et contraintes en vigueur. Les traductions des directives sanitaires et leurs diffusions auprès des communautés et associations de migrant-e-s du canton ont été assurées. De plus, le service a multiplié les contacts avec les communautés pour garder le lien et leur apporter le soutien nécessaire.

En octobre 2019, Vânia Carvalho a été désignée cheffe du COSM suite au départ de Céline Maye. Cette transition dans le service a encouragé des adaptations structurelles visant le passage d'une organisation hiérarchisée et sectorisée à une organisation plus horizontale, moderne, dynamique et agile. Un travail nécessaire pour poser de bonnes bases en vue de la préparation de la mise en œuvre du PIC2bis (2022-2023) et définir le PIC3 (2024-2027).

La première étape de cette organisation a consisté à définir la vision du service telle que présentée ci-dessous :

*En tant que service de l'administration de la République et canton de Neuchâtel en charge de la conceptualisation et du déploiement de la politique d'accueil et d'intégration, ainsi que de la protection des minorités, le COSM :*

- *Œuvre à la construction et à la valorisation d'une société neuchâteloise ouverte, inclusive dans sa diversité et garante de l'égalité de dignité ;*
- *Agit afin de permettre le développement, la participation et le bien-être de toutes et tous pour vivre en harmonie et en cohésion ;*

*En phase avec les enjeux et les besoins du moment, le COSM déploie des actions, collaborations et partenariats qui visent à :*

- *soutenir l'intégration sociale et professionnelle des personnes issues de la migration ;*
- *assurer le rôle de conseil, information, sensibilisation et orientation auprès de toute personne indépendamment de son statut ;*
- *être porteur de la promotion de la diversité et de la lutte contre la discrimination ;*
- *mobiliser et appuyer l'ensemble des acteurs qui s'engagent pour une société inclusive, interculturelle et ouverte, indépendamment de leur lien avec la migration ;*
- *être l'interface entre l'État, les communautés, les associations et les institutions, notamment au travers du/de la délégué-e aux étranger-ère-s, pour créer des ponts, favoriser les synergies et en assurer la complémentarité des actions ;*
- *promouvoir et accompagner l'adaptation des structures ordinaires à la diversité ;*
- *valoriser, partager et renforcer son expertise en matière d'interculturalité, de lutte contre les discriminations et d'intégration.*

### **3. BILAN 2018-2021**

#### **3.1. SITUATION GLOBALE**

##### **3.1.1. Démographie cantonale**

Au 31 décembre 2021, le canton de Neuchâtel comptait plus de 44'325 résident-e-s de nationalité étrangère. Au total, on dénombre 154 nationalités étrangères différentes dans le canton<sup>9</sup>. Plus de 80% des personnes étrangères présentes sur le territoire neuchâtelois proviennent de pays européens. La part de population étrangère dans le canton représente le quart de la population totale (25%), ce qui correspond la moyenne nationale.

De 2017 à 2020, le solde migratoire est négatif. Si tous les types de départs sont en hausse (Suisses au plan international, Suisses au plan intercantonal, étrangers au plan international, étrangers au plan intercantonal), la hausse des départs internationaux des étrangers explique à elle seule près de la moitié de la chute du solde migratoire<sup>10</sup>.

Ce constat a amené le Conseil d'État à développer une stratégie cantonale de promotion de la domiciliation. Cette stratégie a pour ambition d'améliorer concrètement les conditions-

<sup>9</sup> [www.ne.ch/autorites/DFS/STAT/population/Pages/150-nationalit%c3%a9s-%c3%a9trang%c3%a8res.aspx](http://www.ne.ch/autorites/DFS/STAT/population/Pages/150-nationalit%c3%a9s-%c3%a9trang%c3%a8res.aspx)

<sup>10</sup> [www.ne.ch/autorites/DFS/STAT/population/Documents/PerspPopNE2019-2040.pdf](http://www.ne.ch/autorites/DFS/STAT/population/Documents/PerspPopNE2019-2040.pdf)

cadres offertes par le canton, et d'initier une politique de promotion active des atouts résidentiels du canton.

L'analyse des flux migratoires selon l'origine (suisse – étranger) indique que le gain de population du canton de Neuchâtel était dû à l'arrivée de personnes de nationalité étrangère en provenance de l'étranger. De 2017 à 2020, la baisse du solde migratoire des ressortissants étrangers et des Suisses mène à une diminution de la population du canton<sup>11</sup>.

Si les flux de population se stabilisent depuis quelques années, le solde migratoire (arrivées – départs) reste aujourd'hui encore légèrement négatif.

Au cours des quatre années écoulées, les relations entre populations suisse et migrantes se sont entretenues dans un climat paisible.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Population cantonale</b> <sup>12</sup>	177'862	176'720	176 328	175'757	175967
<b>Population étrangère</b>	45'075	44 600	44 435	44'108	44 325
<b>Solde migratoire</b>	-499	-475	-165	-327	+ 217

## Naturalisations

En 2017, soit l'année avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la nationalité (LN, RS 141.0), le nombre de naturalisations dans le canton de Neuchâtel s'élève à 1336. L'annonce du changement de la LN mais également de la LEI a encouragé les migrant-e-s qui remplissaient les critères à déposer leur candidature au passeport suisse. Le nombre de naturalisations diminue ensuite progressivement dès 2018. Une augmentation est visible en 2020 sans pour autant qu'une raison soit identifiée.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Naturalisations</b> <sup>13</sup>	1336	650	757	1029	618

## Frontalier-ère-s

Quant aux frontalier-ère-s, leur nombre a augmenté progressivement ces dernières années pour se situer à 13'843 personnes au 31 décembre 2021 contre 13'127.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Frontaliers</b> <sup>14</sup>	11'690	12'710	13'115	13'127	13'843

<sup>11</sup> STAT, Canton NE, Flux Migratoires Totaux 2012-2020

<sup>12</sup> [www.ne.ch/autorites/DFS/STAT/population/Documents/Annexe\\_Chiffrescles\\_Recensement2021.pdf](http://www.ne.ch/autorites/DFS/STAT/population/Documents/Annexe_Chiffrescles_Recensement2021.pdf)

<sup>13</sup> [www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/citoyennete/acquisition-nationalite.assetdetail.18344273.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/citoyennete/acquisition-nationalite.assetdetail.18344273.html)

<sup>14</sup> [https://www.ne.ch/autorites/DFS/STAT/emploi-chomage-salaire/Pages/Stat\\_front.aspx](https://www.ne.ch/autorites/DFS/STAT/emploi-chomage-salaire/Pages/Stat_front.aspx)

### 3.2. ACTIVITÉS DE LA CICM

La CICM s'est réunie en plénière trois fois par année, ainsi qu'en groupes de travail et de brainstorming selon la nécessité des travaux. Le Bureau s'est réuni dans le cadre de la préparation des séances plénières, mais aussi dans le cadre de travaux spécifiques comme des discussions sur les axes de travail ou la rédaction du rapport quadriennal.

Les groupes de travail ont été mobilisés sur les thématiques suivantes: Accueil, Scolarité, Citoyenneté et Migrant-e-s qualifié-e-s.

Trois groupes de brainstorming se sont réunis pour débattre des thématiques Discriminations, Information et Interprétariat/Traduction.

Deux sous-commissions permanentes de la législature précédente ont été maintenues : le Groupe de contacts musulmans et la commission mixte coordonnée par le Service de l'enseignement obligatoire (SEO).

La synthèse des travaux des groupes de travail, qui fait l'objet de recommandations, est présentée plus loin dans le rapport car elle. En outre, la communauté a mené les actions suivantes :

#### **NeuchàToi - Neuchâtel, tradition d'ouverture<sup>15</sup>**

Initié par la CICM en 2006, NeuchàToi est un événement interculturel phare du canton qui se tient tous les 3-4 ans en moyenne et qui a pour objectif de (ré)interroger la population neuchâteloise sur les composantes de son identité et de valoriser la diversité comme une richesse.

Initialement prévue en 2020, la 5<sup>ème</sup> édition a finalement eu lieu du 30 août au 30 octobre 2021, suite à son report dû à la pandémie mondiale de la COVID 19. En lien avec les célébrations des 30 ans de la politique d'intégration interculturelle, le comité de NeuchàToi a souhaité aborder la question de l'ouverture du canton : « Neuchâtel, une tradition d'ouverture ? Dialoguer pour mieux vivre ensemble et lutter contre les stéréotypes ».

La manifestation est chapeautée par un comité d'organisation, présidé par Madame Brigitte Lembwadio Kanyama qui a succédé à Monsieur Debely le 1<sup>er</sup> janvier 2021, et composé de membres de la CICM et de la société civile. Le COSM assure la coordination et le déploiement de l'événement.

Afin de valoriser la diversité comme une richesse, de questionner la tradition d'ouverture neuchâteloise, d'informer et échanger sur la politique d'intégration cantonale, un appel à projet a été lancé en 2019-2020 auprès des institutions, associations, organisations, etc. L'intérêt suscité par les partenaires a été significatif. L'Université de Neuchâtel a, pour sa part, été sollicitée directement par le comité afin de proposer un colloque académique sur le sujet.

Au final, 14 projets et autant de partenaires ont été soutenus, soit 18 événements dans 15 lieux, répartis sur 3 régions (Montagnes, Littoral, Val-de-Travers). Parmi les activités proposées, on dénombre 5 expositions, 4 tables rondes, 3 conférences, 1 théâtre participatif, 1 spectacle de danse, 1 présentation de film ainsi que des activités culturelles (défilés,

---

<sup>15</sup> [www.neuchatoi.ch](http://www.neuchatoi.ch)

animations musicales, etc.). Le comité estime qu'environ 1'500 personnes ont pris part aux événements.

Malgré la situation sanitaire dont l'impact sur la fréquentation a été indéniable, le programme, par sa diversité et sa qualité, a rencontré un beau succès.

### **30 ans de la CICM**

La CICM est la plus ancienne commission d'intégration d'un canton suisse. Elle a fêté ses 30 ans en 2021. En 1991, la Communauté neuchâteloise de travail pour l'intégration sociale des étrangers (CNTISE), issue de mouvements citoyens, est née. Si la CICM a changé trois fois de nom (CNTISE, CTIE puis CICM), a connu différents présidents, de nouvelles institutions et services, qu'elle est plus diverse (en genre et en origines) aujourd'hui plus que hier, elle demeure un espace de dialogue essentiel à la co-construction du vivre ensemble dans le canton. La CICM a célébré son anniversaire et fait le bilan de trente années de travaux pendant la clôture de NeuchàToi (NAT). À cette occasion, il a été organisé une table ronde afin d'échanger et d'identifier les enjeux futurs de la politique d'intégration cantonale.

Dans sa revue mensuelle, le COSM a mis en lumière de nombreuses figures marquantes du canton, dont un nombre conséquent de personnes issues de la migration, membres ou ancienne-s membres de la CICM.

### **Assemblée plénière de la Commission fédérale des migrations (CFM)**

En septembre 2020, dans le cadre de son assemblée plénière à Neuchâtel, le secrétariat de la CFM a invité le COSM à intervenir en ouverture de cette rencontre, sur la thématique de la citoyenneté dans le Canton de Neuchâtel. Cette demande a consisté d'une part, en une présentation de la notion « Être citoyen à Neuchâtel : La participation politique des étrangers ». D'autre part, la sollicitation s'est concrétisée par la valorisation de la promotion de la participation citoyenne des étrangers dans le canton, ainsi qu'une brève présentation de la CICM et de la genèse et des objectifs du groupe de travail « Citoyenneté ». Ces deux présentations se sont clôturées par une table-ronde, à laquelle un membre de la CICM représentant des collectivités migrantes a pu apporter un autre éclairage.

### **Accompagnement du changement de présidence et réflexions sur la redynamisation de la CICM**

En 2020, le président de la CICM en exercice depuis 2013 a souhaité passer le flambeau. Le changement de présidence s'est concrétisé au courant de l'automne 2020, avec la nomination de Monsieur Matthieu Aubert par le Conseil d'État en qualité de président de la CICM. Monsieur Matthieu Aubert a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Parallèlement, en raison d'un fort taux d'absentéisme, le bureau de la CICM a entrepris des réflexions en vue de redynamiser la commission, et de donner davantage de sens à la participation et à la représentation des membres. Afin de répondre au mieux à ces attentes, une meilleure définition du cahier des charges comprenant la mission et le rôle des membres a été présentée. Les critères de sélection sont restés inchangés vis-à-vis de ceux définis lors de la précédente législature. Concernant les représentants des collectivités migrantes, les dix candidat-e-s (et autant de suppléant-e-s) choisi-e-s répondent aux critères de diversité, tant en termes de provenance (3 pour l'Europe, y.c Balkans et Turquie ; 3 pour l'Afrique ; 2 pour l'Asie et le Moyen Orient ; 2 pour les Amériques) que de genre, d'âge, d'occupation ou de motif de migration.

Les séances plénières ont permis des échanges fructueux entre les membres, mais aussi avec les organisations et personnalités invitées. Ainsi, pendant la législature, les membres ont abordé les sujets suivants :

- Situation sanitaire et l'impact sur les personnes migrantes
- La lutte contre les discriminations,
- Les difficultés des personnes au bénéfice d'un permis B et admises provisoirement (en particulier les ressortissants érythréen-ne-s)
- La reconnaissance des diplômes
- La valorisation du travail bénévole au sein des communautés par l'État
- Les violences domestiques et permis de séjour

Présentations externes :

- Présentation du programme d'insertion professionnelle (IP) et d'insertion professionnelle asile (IP-Asile) par le Service de l'emploi
- Présentation du Centre fédéral d'accueil de Boudry ainsi que des procédures d'admission des réfugiés par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM)
- Consultation du PIC2 bis par le COSM
- Présentation du programme NeuchàToi
- Présentation du programme AIS par le Conseiller d'État, Jean-Nat. Karakash
- Présentation de la LEI par le service des migrations (SMIG)
- Présentation du programme de législature par le Conseiller d'État, Jean-Nat. Karakash

### **3.3. SYNTHÈSE DE LA RÉALISATION DES RECOMMANDATIONS**

Les recommandations formulées par la CICM dans son rapport 2013-2017 sont répertoriées par domaine dans des tableaux qui synthétisent leur concrétisation<sup>16</sup>. La réalisation des recommandations s'appuie sur le principe d'une politique interculturelle transversale impliquant l'ensemble des acteurs de la société. Les tableaux regroupent les actions réalisées par les partenaires et par l'État.

L'objectif consiste à dresser un bilan des actions menées tout au long de la législature 2018-2021, au regard des recommandations émanant des travaux de la CICM (notamment en lien avec les anciennes commissions) pendant la législature 2013-2017. Ceci permet en outre de dresser une évaluation de ce qui a été fait.

La vingtaine de recommandations de la CICM sont regroupées en trois domaines prioritaires. Le Conseil d'État a repris ces recommandations, avec un focus particulier sur la prévention des discriminations et l'intégration professionnelle (notamment l'axe employabilité des migrant-e-s et le déploiement d'une stratégie d'insertion professionnelle).

---

<sup>16</sup> Annexes 1,2 et 3

### 3.3.1. Citoyenneté et société d'accueil

Les onze recommandations de ce domaine ont été pleinement investies par l'ensemble des acteurs de la politique d'intégration.

La politique d'accueil menée par les communes et le canton depuis les années 1990 est un pan important de la politique d'intégration interculturelle du canton. Une culture de bienvenue est nécessaire pour permettre aux personnes nouvellement arrivées de participer progressivement à la vie de la communauté locale.

La citoyenneté active constitue un mode de relation d'engagement entre les institutions et les personnes. À ce titre, l'État de Neuchâtel innove et s'implique dans cette forme de participation citoyenne, en se dotant notamment d'une Feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité. À travers celle-ci, l'État s'engage non seulement à lutter contre les discriminations, mais également à refléter au mieux la population neuchâteloise dans sa diversité et ce, de manière exemplaire. Le plan d'action s'articule en trois volets, qui se déploieront sur plusieurs années et sur trois axes :

- un État communicant : à travers sa communication, ses actions de sensibilisation et qui veille à appliquer le principe de l'égalité des droits dans toutes ses actions ;
- un État prestataire : qui s'assure que les informations importantes sont accessibles et compréhensibles pour l'entier de sa population, et dont les collaboratrices et collaborateurs sont formé-e-s et sensibilisé-e-s à la gestion de la diversité.
- un État employeur : un État qui veille, en tant qu'employeur, à promouvoir la diversité et à inciter les candidatures issues de la diversité à tous les niveaux hiérarchiques.

Pour davantage de détails, les mesures réalisées dans ce domaine y compris dans le cadre de formations, entre 2018 et 2021 dans le canton, sont reprises en annexe 5.

En sus de la Feuille de route, le PIC prévoit un nombre important d'actions et de prestations de lutte contre les discriminations offrant un soutien constant au Forum Tous différents-Tous égaux ainsi qu'à toute organisation et projet répondant aux critères de soutien. Parallèlement, le COSM collabore étroitement avec le Service de lutte contre le racisme. Le canton a adhéré à la Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR) avec les communes du Locle, de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.

Quant à l'intégration professionnelle des personnes migrantes et les recommandations émises par la CICM, les objectifs du PIC et de AIS trouvent leur ancrage dans le programme d'intégration professionnelle (IP et IP-Asile) déployé par le Service de l'emploi. Ce domaine a été renforcé, en 2020, par un programme fédéral d'aides financières (AFI) pour soutenir les employeurs dans l'engagement des personnes issues de l'asile.

Enfin, la participation citoyenne des migrant-e-s préoccupe car, elle est n'est pas satisfaisante malgré de nombreuses actions mises en œuvre. C'est un sujet qui a été traité régulièrement dans le cadre d'un groupe de travail et à de nombreuses plénières de cette législature.

### **3.3.2. Intégration des générations**

Dans ce domaine, six recommandations ont été émises. Ces dernières années, la priorité a été dédiée à l'accompagnement à la parentalité. Le service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) a développé un concept dans lequel sont incluses les spécificités d'accompagnement des parents migrants. D'autres mesures visant à favoriser l'intégration à la fois des enfants et des parents, ont été développées et mises en place grâce à l'impulsion et la collaboration fructueuse entre services et partenaires du COSM.

Quant au bien-être et à la santé des jeunes, le travail d'information et de prévention est essentiellement proposé par les structures ordinaires. Le COSM est intervenu sur une thématique spécifique aux communautés migrantes à savoir les mutilations génitales féminines.

### **3.3.3. Formation et intégration socio-professionnelle**

L'implication des structures ordinaires dans l'intégration socio-professionnelle est indispensable. La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) favorise l'intégration professionnelle des personnes issues de l'asile, ce qui a conduit aux développements et aux renforcements des mesures qui y sont liées, notamment dans le cadre de l'AIS.

Le Service de l'emploi a mis en place la stratégie d'intégration professionnelle (IP), qui inclut un volet IP-Asile, auquel s'est ajouté le soutien du programme fédéral Aides-financières(AFI). De son côté, le Service de la formation post-obligatoire (SFPO) a mis en œuvre le programme fédéral Préapprentissage d'intégration (PAI+) et renommé Start 'intégration dans le canton qui permet aux adolescent-e-s et jeunes adultes issus de la migration de suivre une formation.

## **3.4. AUTRES THÉMATIQUES TRAITÉS EN COURS DE LÉGISLATURE**

Lors de la plénière de la CICM du 12 février 2019, une large place a été laissée aux échanges sur les attentes, préoccupations, souhaits et incompréhensions des membres, et institutions ou collectivités représentées. Les thèmes suivants ont notamment été évoqués : la reconnaissance des diplômes, la valorisation par l'État du travail bénévole des communautés, l'apprentissage de la langue, le besoin d'information et de vulgarisation, les permis d'établissement et les situations parfois de violence, la discrimination, ainsi que le rôle des communes et des commissions existantes sur les questions d'intégration.

Le bureau de la CICM a mandaté des groupes de brainstorming classés en trois thématiques : information, traduction/interprétariat et lutte contre les discriminations. L'objectif est de répondre aux préoccupations des membres en émettant des pistes de réflexions, voire des recommandations.

## **4. PRIORITÉS POUR LA LÉGISLATURE 2022-2025**

La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) continue à siéger pour les quatre prochaines années dans une composition similaire (25 membres au maximum). Elle

continue également à collaborer avec le groupe interdépartemental de coordination en matière d'intégration (présidé par la cheffe du département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) et qui réunit les chef-fe-s de services de l'État impliqué-e-s dans la mise en œuvre de la politique d'intégration interculturelle), ainsi qu'avec le COSM qui assure le secrétariat des deux instances.

La CICM souhaite gagner en dynamisme, échanger sur les préoccupations de ses membres et impulser des projets et soutenir leur réalisation. Bien que persuadée qu'un travail conséquent est encore nécessaire pour améliorer la cohésion multiculturelle, la communauté est consciente des limites et du cadre financier que constitue le PIC). La CICM soutient par ailleurs l'ensemble des objectifs qui figurent dans le PIC tel que présenté au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) fin 2021.

#### **4.1. RECOMMANDATIONS DE LA CICM POUR LA LÉGISLATURE 2022-2025**

Les recommandations de la CICM comprennent des principes généraux, sous-tendent les politiques publiques et s'articulent avec le travail des partenaires de l'État. Elles thématisent les problèmes principaux auxquels sont confronté-e-s les migrant-e-s, et sur lesquels il est impératif d'agir. Pour rappel, elles proviennent des réflexions des groupes de travail et de brainstorming de la CICM tout au long de la législature, et se concentrent sur quatre axes thématiques :

1. Accueil, information et traduction/interprétariat ;
2. Scolarité ;
3. Prévention des discriminations dans toutes les strates de la société ;
4. Participation citoyenne des migrant-e-s à la société civile, y compris l'accueil des nouveaux arrivants et des expatriés.
5. Migrant-e-s qualifié-e-s

##### **4.1.1. Accueil, information et traduction/ interprétariat**

###### **4.1.1.1 Contexte**

Les personnes nouvellement arrivées tout comme les résident-e-s nécessitent d'une information claire, vulgarisée et personnalisée sur différents domaines du quotidien, cette information doit être adaptée et ciblée notamment grâce à l'interprétariat.

###### **4.1.1.2 Actions proposées**

- Renforcer la collaboration entre le canton et les communes dans le cadre du programme d'accueil des nouveaux-elles arrivant-e-s (action à mettre en lien avec la stratégie de domiciliation) ;
- Produire un kit d'accueil comprenant des informations importantes à communiquer aux nouveaux arrivants ;
- Encourager les contrôles des habitants et les états civils à développer un glossaire traduit de mots et phrases clés des prestations proposées par la commune ;
- Former des personnes ou instances chargées de l'intégration et/ou des membres des commissions de naturalisation dans les communes ;

- Soutenir les efforts d'information des communes en privilégiant les contacts directs/la proximité avec les résidents, notamment les nouveaux arrivants ;
- Organiser des séances de primo-information dans différentes langues pour les réfugiés ;
- Promouvoir une information imagée (par des études de cas, des films par exemple) ;
- Adapter l'information aux catégories spécifiques de la population (parents d'élèves, étudiant-e-s, réfugié-e-s, ...) et prévoir une information ciblée pour les personnes venues dans le cadre du regroupement familial ;
- Adapter les outils actuels d'information aux nouvelles technologies (information imagée, clips, musique, renforcer les activités du COSM dans les réseaux sociaux...) sans abandonner les formes classiques sur papier ;
- Encourager la traduction des documents officiels et l'interprétariat dans la prise en charge des personnes allophones ;
- Généraliser l'utilisation de l'application Bhaasha ;
- Informer prioritairement dans les domaines de la scolarité, des assurances maladie et de la médiation familiale

## **4.1.2. Scolarité**

### **4.1.2.1 Contexte**

La réforme d'harmonisation des systèmes éducatifs des cantons romands (HarmoS) présente une forte difficulté de compréhension, notamment par des parents d'enfants scolarisés issus de la migration. Le PIC prévoit le soutien de mesures visant à accompagner les parents dans l'intégration des enfants. Dans ce sens, le besoin de concerter les acteurs clés du monde de l'éducation émerge. Le but étant d'informer et de combler le déficit de compréhension entre les parents et les acteurs du domaine de l'éducation.

En outre, le système scolaire suisse exige un certain degré d'implication et de suivi des enfants de la part des parents d'élèves.

### **4.1.2.2 Actions proposées**

- Informer et soutenir les familles, sensibiliser les professionnel-le-s ;
- Renforcer la proximité entre familles et écoles ;
- Favoriser la mixité et renforcer les dispositifs existants.
- Organiser des séances d'informations générales dans les écoles (ou dans d'autres lieux pertinents et appropriés, notamment lors de séances spécifiques traduites) ;
- Développer une information générale sur le système scolaire, accessible sur Internet et sur papier. Simplifier et traduire les brochures d'informations clés propres à chaque cercle scolaire ;
- Réaliser des vidéos sur le système scolaire, en plusieurs langues, pour les familles ;
- Former des personnes de contact-relais, au sein des collectivités migrantes, aux subtilités et enjeux du système scolaire (transmission de l'information directement en langue maternelle) ;
- Confronter les valeurs des pays d'origine à celles de la Suisse, notamment grâce aux traducteurs afin de trouver des dénominateurs communs entre la Suisse et les pays d'origine ;

- Former les enseignant-e-s à mieux valoriser le potentiel des enfants migrants,
- Développer les aspects interculturels et la prise en compte de la diversité dans les formations des futur-e-s professionnel-le-s gravitants autour de l'éducation, et à mieux informer le corps enseignant sur les questions liées à l'orientation de leurs élèves tout au long de leur scolarité.
- Sensibiliser les enseignants à la prise en compte de souffrances liées à d'éventuels traumatismes.

### **4.1.3 Prévention des discriminations dans toutes les strates de la société**

#### **4.1.3.1 Contexte**

Dans le cadre des groupes de brainstorming précédemment cités, l'axe thématique de la discrimination est vivement ressorti, et ce principalement dans les domaines de l'éducation et de l'emploi.

#### **4.1.3.2 Actions proposées**

- Introduire le CV anonyme en guise d'essai pendant 6 mois au sein de l'État de Neuchâtel (SRHE) ;
- Appliquer une politique de zéro tolérance dans l'administration neuchâteloise face à des comportements discriminants et/ou racistes ;
- Mener une enquête basée sur le processus des recrutements, notamment le procédé de traitement des dossiers de personnes issues des minorités visibles, pour comprendre les raisons pour lesquelles elles ne seraient pas retenues ;
- Repenser la composition de la CICM : intégrer un-e représentant-e de la police et de l'enseignement pour échanger et avancer sur les points clivants ;
- Instaurer la tenue de colloques sur les thématiques du racisme et des discriminations pour conscientiser ces problématiques peu reconnues comme réalités sociales.
- Proposer une formation pour sensibiliser les enseignant-e-s, qui sont souvent démuni-e-s face à des cas de racisme et de discriminations.
- Proposer des rencontres conjointes parents/enfants/enseignants dans le cadre d'actions de sensibilisation contre le racisme et les discriminations.
- Proposer des formations/sensibilisations données par des juristes une à deux fois par an, lors des plateformes des collectivités migrantes ou de séances de la CICM, permettant d'acquérir des outils juridiques en matière de lutte contre le racisme et la discrimination.

### **4.1.4 Participation citoyenne des migrant-e-s à la société civile, y compris l'accueil des nouveaux arrivants et des expatriés**

#### **4.1.4.1 Contexte**

Neuchâtel est l'un des cantons suisses qui donne le plus de droits civiques aux étrangères et étrangers établis en leur conférant le droit de vote à la fois aux niveaux communal et cantonal, ainsi que celui d'être élus au niveau des conseils généraux communaux. L'usage effectif de ces droits mérite d'être promu comme un moyen important de participation à la délibération

publique. Au-delà des droits politiques formels, la citoyenneté s'exprime aussi de manière plus large par l'engagement dans et en faveur de la société civile.

#### 4.1.4.2 Actions proposées

- Développer l'éducation à la citoyenneté, notamment envers les populations migrantes, et envisager un quota de représentativité au sein de diverses instances ;
- Assurer une meilleure communication sur les dispositifs existants et à venir.
- Budget participatif : les communes et l'État de Neuchâtel mettent à disposition des citoyen-ne-s, une enveloppe en vue d'initier des projets ;
- Mettre à disposition des urnes spécifiques installées dans les quartiers où résident de nombreux jeunes et/ou migrants-e-s (contribuerait à encourager et augmenter la participation civique) ;
- Pré-affranchir des enveloppes de vote à destination de ce public cible ;
- Organiser et inviter les personnes nouvellement naturalisées à s'exercer à remplir des bulletins de vote, de manière fictive ;
- Représentativité : mettre en place des quotas de personnes étrangères notamment dans les organes législatifs à titre d'exemple, et inclure davantage de personnes étrangères dans les débats politiques à Neuchâtel.
- Nouer des contacts et créer du lien entre ces différents acteurs en vue d'apporter des pistes concrètes de réponses ;
- Redynamiser, revaloriser et rendre davantage visible la commission pour l'intégration et la cohésion multiculturelle ;
- Développer un partenariat avec des médias neuchâtelois, notamment en vue de créer une « édition spéciale citoyenneté » et de renforcer le dispositif de création de capsules vidéos à diffuser sur les réseaux sociaux, largement prisés par les jeunes.

### 4.1.5 Migrant-e-s qualifié-e-s

#### 4.1.5.1 Contexte

Les migrant-e-s qualifié-e-s peinent à faire reconnaître leurs titres et à valoriser leurs compétences dans le marché de l'emploi en Suisse. À défaut, ces personnes finissent par accepter des emplois qui nécessitent moins de qualifications, une fois sur le marché de l'emploi, il s'avère difficile de se réorienter. Par ailleurs, certains domaines professionnels (ingénierie, informatique, santé, etc) souffrent d'une pénurie qui pourrait être comblée en partie par la reconnaissance des compétences des migrant-e-s qualifié-e-s.

#### 4.1.5.2 Actions proposées

- Identifier et valoriser les migrant-e-s qualifié-e-s ;
- Impliquer les services compétents à l'accompagnement des migrant-e-s qualifiées.

## 4.2. PISTES DE RÉFLEXIONS POUR LA LÉGISLATURE 2022-2025

Le 24 mars 2022 à l'occasion de la première assemblée plénière de la CICM pour la législature 2022-2025, les membres ont saisi l'opportunité lors des échanges, non seulement de formuler leurs attentes et motivations d'engagement au sein de la Commission, mais aussi d'émettre des propositions sur des thématiques préoccupantes et susceptibles de faire émerger des groupes de travail, en vue de recommandations au Conseil d'État. Dans ce sens, de premières pistes tangibles de réflexions se sont articulées, augurant ainsi des travaux à mener tout au long de la prochaine législature.

## 5. CONCLUSION

Cette législature aura été marquée par des tournants majeurs dans le domaine de la politique d'intégration fédérale avec l'entrée en vigueur de la loi sur la nationalité (LN) et la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), mais aussi une pandémie et de nouveaux enjeux géopolitiques.

Le canton de Neuchâtel, fort de sa tradition d'ouverture et d'accueil, a maintenu sa politique pionnière en matière de gestion de la diversité qui a conduit le canton à adopter une perspective interculturelle qui valorise la diversité, promeut le dialogue et vise l'égalité pour chacune et chacun. Ainsi l'arrivée du programme Agenda Intégration Suisse a été une opportunité pour créer ESPACE lieu dédié aux migrant-e-s et plus spécifiquement aux personnes issues de l'asile. Autre projet phare du canton : la feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité qui, à elle seule, répond à un nombre important de recommandations de la législature précédente et actuelle.

L'intégration scolaire et professionnelle restent une préoccupation majeure pour la communauté tout comme la lutte contre les discriminations et en particulier les discriminations systémiques mises en avant par le mouvement Black Lives Matter. Sur cette thématique, l'adhésion du canton à la coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR) vient confirmer l'engagement du canton.

En outre, les dimensions de la citoyenneté, de l'intégration des migrant-e-s qualifié-e-s par une meilleure reconnaissance de leurs diplômes et compétences, ainsi que le soutien et l'accompagnement des familles composées d'enfants en âges de scolarité obligatoire, sont autant de thématiques plébiscitées qui ont été traitées, entre autres, tout au long de la législature.

La redéfinition des contours de la CICM entrée en application pour la législature 2018-2021 s'est avérée une nouvelle manière de travailler, de consulter, de collaborer et d'appréhender de nouveaux moyens et méthodes de recueillir et de formuler des recommandations en lien avec les besoins fondamentaux des collectivités migrantes.

Les Autorités neuchâteloises, sensibles et attentives aux besoins de la population neuchâteloise, pourront considérer les recommandations de la CICM, augurant ainsi un nouveau vent pour la politique interculturelle du canton, contribuant à garantir à une société diverse, un sentiment d'appartenance et de considération de chaque citoyen-ne.

## 6. ANNEXES

### Annexe n° 1 : Domaine : Citoyenneté et société d'accueil

Domaines : Citoyenneté et société d'accueil		
Principes	Recommandations ( <i>destinataires de la recommandation</i> )	Bilan/Actions réalisées par le Canton et ses partenaires
Promouvoir les principes interculturels et assurer l'exemplarité de l'État	1) Accentuer les formations du personnel administratif sur les questions interculturelles, la prévention des discriminations et le risque de profilage racial, en particulier pour les personnes chargées d'évaluer les critères d'intégration ou en contact régulier avec des populations issues de la migration ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de la feuille de route (FRD) mise en œuvre en 2018, des formations en matière d'interculturalité et de prévention des discriminations sont proposées aux i) chefs de service, ii) aux nouveaux collaborateurs et aux cadres de l'administration. La formation continue pour l'ensemble des collaborateurs est maintenue.</li> </ul>
	2) Mettre en œuvre la feuille de route pour une administration ouverte à la diversité ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le GT « diversité » (GTD) a été activé. Les membres se sont penchés sur les actions à mettre en œuvre.</li> <li>• Une collaboration avec l'UNINE, via un questionnaire, a permis d'effectuer un état des lieux de la diversité des employé-e-s de l'administration, du Conservatoire et du secondaire II.</li> <li>• Les trois grandes villes, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle vont mettre en œuvre la FRD et proposer un recensement de leur administration en parallèle.</li> </ul>
S'engager pour une citoyenneté active pour toutes et tous	3) Assurer une coordination des réseaux de bénévoles ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs séances ont eu lieu en 2019-2020 avec des représentants de la plate-forme asile qui regroupe les associations du canton de Neuchâtel actives dans le domaine de l'asile ainsi que le SMIG. Ces rencontres avaient pour but de réfléchir à une meilleure coordination entre associations. Les premiers résultats sont attendus pour l'été 2021.</li> </ul>
	4) Adapter les outils d'information lors des votations et élections pour augmenter le taux de participation des électrices et électeurs étrangers ( <i>société civile</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une rencontre a eu lieu en 2019 entre le vice-chancelier, le COSM et la déléguée à la jeunesse, visant à introduire les principaux axes des actions à mener, et à en poser les bases et principes.</li> <li>• En complément, un GT a mené des réflexions et émis des recommandations en vue de répondre aux actions préconisées d'adapter les outils d'information.</li> </ul>

	5) Encourager les grandes associations (sportives, culturelles, etc.) et les partis politiques à désigner des répondant-e-s sur les questions de diversité ( <i>société civile</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un partenariat a été établi entre le COSM et plusieurs musées du canton afin de mettre sur pied des visites guidées plurilingues ? et développer des brochures dans un français simple accessibles à un plus large public.</li> <li>• Rien n'a pu être entrepris du côté des grandes associations sportives.</li> </ul>
Encourager les employeurs publics et privés à valoriser les compétences disponibles en percevant la diversité comme une opportunité	6) Mettre en place des mesures pour promouvoir la diversité (évaluation des compétences, recrutement, cours de langue, etc.) ( <i>employeurs</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en cours dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'Intégration Professionnelle (IP) du SEMP</li> <li>• Mise en œuvre du projet aides –financières (AFI) en collaboration avec le SEMP et financé par le SEM</li> <li>• Développement de la FdR avec le SRHE</li> </ul>
Renforcer le rôle des communes dans l'accueil des personnes nouvellement arrivées (quel que soit leur statut) et dans le soutien aux projets favorisant le vivre ensemble	7) Renforcer l'information aux personnes nouvellement arrivées sur la réalité neuchâteloise, les droits et les devoirs ainsi que les contingences administratives ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En collaboration avec les communes neuchâteloises, le COSM a mis en place un programme d'accueil et d'information à l'intention des nouveaux-elles arrivant-e-s. Dans ce cadre plusieurs communes organisent des soirées de rencontres auxquelles les nouveaux résidents sont conviés à participer.</li> <li>• Le COSM, en collaboration avec le SMIG, propose des entretiens de primo-information individualisés aux nouveaux arrivants du canton (permis B, L, F) au moyen d'une lettre traduite en plusieurs langues. Des séances d'information collectives sont également proposées.</li> <li>• Les nouveaux-elles arrivant-e-s sont également orientés par les services de contrôle des habitants des communes, notamment par celles qui participent au programme ANA.</li> </ul>
	8) Mettre à disposition des communes un outil de réseautage et de bonnes pratiques pour le vivre ensemble ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cet objectif a peu été développé en l'état. Il a été repensé dans le cadre du PIC2bis et mis en lien avec le projet de domiciliation du canton de Neuchâtel.</li> </ul>
Prévenir les discriminations multiples et favoriser le dialogue inter-convictionnel	9) Soutenir en priorité des projets qui luttent contre différents aspects de la discrimination (genre et racisme, discrimination et orientation sexuelle, etc.) et ceux qui permettent de co-construire une société interculturelle ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien du projet Comptoir des médias de l'association SOS Asile-Vivre ensemble</li> <li>• Projet contes de ProJuventute Arc Jurassien, visant à sensibiliser les enfants à la diversité culturelle, les encourageant à se rapprocher d'autres cultures ;</li> <li>• <a href="#">émission diversité</a> : <a href="#">Reportage</a> réalisé pour l'émission « Diversité ». L'objectif était alors de valoriser les prestations du COSM, respectivement son apport dans la prévention des discriminations et la lutte contre le racisme dans le canton de NE, avec un focus sur la Feuille de route pour une Administration ouverte à la diversité.</li> </ul>

	10) Veiller à un équilibre dans la représentativité et présenter les personnes issues de la migration comme des ressources ( <i>médias</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le COSM poursuit sa fonction de médiation entre les collectivités, les personnes et les Autorités.</li> </ul>
	11) Garantir la possibilité aux communautés religieuses d'entreprendre des démarches pour leur reconnaissance d'intérêt public en adoptant une loi (art. 99 de la Constitution) ( <i>Grand conseil</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Votation prévue en septembre 2021</li> <li>Dossier sous la compétence du DFS</li> </ul>

## Annexe n° 2

Domaine : Intégration des générations		
Principes	Recommandations ( <i>destinataires de la recommandation</i> )	Actions réalisées par le Canton et ses partenaires
Tenir compte des besoins spécifiques des personnes issues de la migration de l'enfance à la vieillesse	12) Encourager des mesures de soutien à la parentalité, en particulier celles permettant aux pères de disposer d'un espace de discussion et aux parents d'être informés de tous les aspects liés à la scolarité ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les mesures de soutien à la parentalité se sont développées, ont été renforcées ou adaptées tout au long de la législature. Concernant celles relatives aux pères, un espace de discussion permettant d'échanger sur des thématiques telles que la parentalité/paternité, la place du père au sein du couple/de la famille avec enfant en bas âge, a été ouvert au sein de l'Espace-Parents de l'EPER, animée avec interprètes dans plusieurs langues pertinentes.</li> <li>Parallèlement, le programme femmes-TISCHE a été instauré pour la première fois dans le canton de Neuchâtel, offrant une série de tables rondes thématiques, visant notamment à informer les mères des aspects liés à la santé, à la scolarité et au développement de l'enfant.</li> </ul>
	13) Renforcer le soutien scolaire et extra-scolaire des enfants issu-e-s de la migration afin de garantir l'égalité des chances ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le groupe de travail « Scolarité » s'est penché sur la problématique, offrant des perspectives concrètes de mise en œuvre dans ses recommandations. (Cf. rapport de recommandations du GT de la CICM en annexe, Chap. 1)</li> </ul>

	14) Déterminer les problématiques particulières rencontrées par les jeunes migrant-e-s arrivé-e-s tardivement liées au bien-être et à la santé (traumas, alcool, prostitution, violences, etc.) et mettre en place des mesures pour y répondre ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'une part, des actions de sensibilisation auprès des collectivités migrantes ont été menées en collaboration avec une gynécologue des HUG et le Réseau suisse contre l'excision. D'autre part, une mesure de prise en charge a été initiée en partenariat avec Médecins du Monde et la Maison de la santé à La Chaux-de-Fonds, visant à créer un groupe de paroles et à offrir un soutien psychologique aux femmes porteuses de MGF. Les démarches n'ont pas (encore) pu aboutir faute de moyens financiers, notamment une source de financement des psychothérapeutes.</li> </ul>
	15) Sensibiliser les associations et collectivités migrantes aux problématiques rencontrées à la retraite, en particulier les risques de paupérisation ( <i>institutions et des associations</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le COSM a diffusé différents documents relatifs aux retraités, produits par des instances publiques et privées compétentes dans ce domaine.</li> <li>• Dans le cadre de ses prestations de consultations, le COSM informe, conseille et soutient de manière individualisée toute personne concernée par la retraite (AVS ou AI).</li> <li>• Les programmes d'intégration et de connaissances civiques comprennent un module sur les assurances sociales qui traite des aspects liés à la retraite en Suisse.</li> <li>• L'information ne suffit pas à prévenir la paupérisation à l'âge de la retraite, il s'agit d'une réalité pour les métiers à faible revenus et en l'absence d'une prévoyance complète dans un pays au coût de la vie élevée.</li> </ul>
Renforcer les compétences interculturelles des professionnel-le-s des domaines concernés	16) Continuer à proposer des formations sur la gestion de la diversité et élargir le catalogue pour les professionnel-le-s de la petite enfance, de l'école et de la santé ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Douze formations sont actuellement données par le COSM, selon des modules interchangeableables ou à combiner (interculturalité, non-discrimination). Deux formations de sensibilisation à la diversité et aux migrations, intégrées dans le programme d'études des éducateurs et éducatrices dont celles et ceux de la petite enfance, sont assurées par le COSM chaque année.</li> </ul>
	17) Favoriser les actions qui mettent en contact des personnes jeunes et âgées, issues de la migration ou pas ( <i>institutions et des associations</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'ESPACE</li> <li>• ESPACE se veut un lieu ouvert à toutes et tous et permet des échanges intergénérationnels notamment dans le cadre des soutiens en français donnés par des bénévoles aux apprenant-e-s d'ESPACE mais aussi avec le dispositif de halte-garderie.</li> </ul>

## Annexe n°3

Formation et intégration socio-professionnelle		
Principes	Recommandations ( <i>destinataires de la recommandation</i> )	Actions réalisées par le Canton et ses partenaires
Valoriser les compétences acquises par les personnes issues de la migration	<b>18)</b> Continuer d'assurer aux personnes arrivées par le biais de l'asile un accompagnement individuel ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le suivi des conseillers en insertion socio-professionnelle (CISP) continue et a été étoffé (public-cible élargi aux personnes hors forfaits et suivi dans le cadre du parcours formation)</li> <li>La stratégie IP du canton a été déployée pour le public issu de l'asile</li> </ul>
	19) Adapter les processus de recrutement aux compétences et aux ressources des personnes migrantes ( <i>employeurs</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>La stratégie d'intégration professionnelle mise en œuvre dans le canton de Neuchâtel touche l'ensemble des publics, y compris celui issu de l'asile. Ainsi, les personnes considérées comme répondant aux critères d'entrée de l'ORP sont directement prises en charge par ce service (évaluation par l'ORP avec le pronostic 2). Seul le SEMP met en œuvre des mesures visant à favoriser l'employabilité des adultes et à préparer directement au marché du travail.</li> <li>Exemples de mesures prévues dans le cadre de la feuille de route : modifier les offres d'emploi de sorte à encourager les personnes issues de la migration à postuler</li> </ul>
	20) Assurer le recrutement de personnes issues de la migration, comme reflet de la diversité de la société ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le SRHE se penche sur les mesures qu'il va mettre en place dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route.</li> </ul>
Tenir compte des parcours individuels et adapter les mesures aux évolutions migratoires	<b>21)</b> Prévoir des mesures transitoires pour les jeunes allophones faisant face à des problèmes d'apprentissage ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>La collaboration avec le SFPO et le CPNE permet d'assurer le parcours des jeunes allophones dans le dispositif.</li> <li>Le pôle « Préapprentissage et transition » du CPNE met en place des mesures transitoires pour tous les jeunes allophones entre 15 et 26 ans se destinant à la formation.</li> <li>Une collaboration accrue entre le COSM, le SFPO et le CPNE a permis d'ajuster les flux.</li> </ul>

	22) Continuer de favoriser les places de stages et d'apprentissage adaptées aux compétences des personnes pour permettre l'intégration professionnelle parallèlement à l'acquisition linguistique ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de stage mis en place par les CISP a augmenté de manière importante pour le public issu de l'asile : 63 en 2017, 180 en 2018, 220 en 2019, 123 en 2020 (COVID)</li> </ul>
Favoriser une formation de base plutôt que l'intégration rapide dans le marché du travail	23) Augmenter les moyens à disposition pour la formation des jeunes arrivés tardivement ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les jeunes ne bénéficient pas de mesures particulières. Néanmoins avec AIS, on tend à mettre tous les jeunes entre 15 et 26 ans dans des mesures transitoires pour l'entrée en formation. Le dispositif est ouvert globalement à tous les jeunes.</li> <li>En plus, dans le cadre de l'asile, les jeunes bénéficient d'un suivi CISP via le CPNE.</li> </ul>
	24) Promouvoir de nouvelles approches et moyens d'apprentissage des compétences de base, notamment électroniques ( <i>institutions et des associations</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en place d'ESPACE permet de tester le co-apprentissage et le silent way. Des méthodes bilingues sont également testées depuis plusieurs années. Entamées avec les partenaires du COSM, ces méthodes sont largement étendues et utilisées par ESPACE dès 2021.</li> </ul>
Veiller dans la mesure du possible à assurer la mixité (personnes migrantes ou pas, personnes arrivées par le biais de l'asile ou pour autre motif, etc.) dans les mesures	25) Créer des espaces de rencontres qui favorisent la pratique du français (association et réseaux de bénévoles) en parallèle aux cours ordinaires ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce principe est réalisé dans ESPACE, véritable tour de force de la politique d'intégration et mesure phare de l'Agenda Intégration Suisse qui mélange tous les publics, tous les motifs de migration, et met population migrante et population locale en lien.</li> </ul>
	26) Soutenir les cours et mesures tenant compte de la langue et culture d'origine et ouvertes à un public divers ( <i>collectivités publiques</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le cours « J'y vis » (informations sur le lieu de vie dispensées en langue d'origine et par des migrant-e-s) a réintégré le dispositif ESPACE pour être dispensé à tous les publics fréquentant la structure.</li> <li>Le COSM participe aux séances de la commission mixte favorisant les cours de langues et cultures d'origine (LCO) dans les écoles.</li> </ul>

---

**Annexe n°4****Recensement des actions, démarches et autres initiatives existantes dans le canton en matière de scolarité**

- Des initiatives ont été menées de manière éparse : séances d'information aux parents sur le système scolaire, par un membre d'une collectivité de migrants au Locle et à La Chaux-de-Fonds ;
- L'association RECIF propose dans son « Espace-enfants » dédié aux enfants de 0-4 ans, des séances d'information sur le système scolaire, à destination des parents ;
- L'association « Coup de pouce » à Cortaillod offre de l'aide aux devoirs, grâce à des bénévoles.

Certaines instances opérationnelles pourraient être investies pour renforcer de futures séances d'information :

- Tables-rondes Femmes-Tische et Hommes-Tische ;
- Service psychosocial de la Croix-Rouge neuchâteloise (CRNE) ;
- Associations pertinentes et intéressées pour la mise en place de séances d'information.

Le cœur du problème semblerait être le niveau d'intégration des parents : quand ces derniers sont mieux intégrés, les enfants le sont d'autant plus aisément. Il est dès lors souhaitable d'aller où se trouvent d'autres enfants (notamment dans un contexte de jeux) afin de favoriser la socialisation.

**- Bonnes pratiques à mettre en évidence, comme exemples de ressources :**

- Travail de Madame Graells

Partant de son expérience, Mme Graells a remarqué que nombre d'élèves étaient pénalisés par des incompréhensions d'informations. Le cœur de son projet est le principe d'avoir pendant les cycles 1 et 2 de l'enfant, un-e accompagnant-e (bénévole, qui parle français et la langue du parent) pour 1 parent, dans l'objectif de comprendre le système scolaire (devoirs, évaluations/importance des notes, traduction des feuilles que reçoivent les parents, etc.). Un système pour communiquer en dehors des séances d'information est défini par le binôme. Ainsi, les familles bénéficieraient d'un niveau d'informations assez similaire à celui des autres parents plus établis.

- La solidarité intracommunautaire est pour l'instant le principal pilier répondant aux besoins : des personnes ressources soutiennent des parents de leur communauté.
- Exemple reproductible : le canton de Fribourg a réalisé des vidéos sur le système scolaire en 8 langues. Liens d'accès : [https://www.fr.ch/sites/default/files/2019-02/Flyer-InfoFilm-2018\\_e3\\_0.pdf](https://www.fr.ch/sites/default/files/2019-02/Flyer-InfoFilm-2018_e3_0.pdf)  
<https://www.fr.ch/sommaire/ecoles-vue-densemble-de-la-scolarite-obligatoire>.
- La HEP-BEJUNE a développé un kit de 1<sup>er</sup> accueil en vue de donner des ressources aux enseignant-e-s et futur-e-s enseignant-e-s afin de mieux accueillir les élèves migrants.

---

**Annexe n° 5****État des lieux citoyenneté dans le canton de Neuchâtel**

En émettant des recommandations et pistes de réflexions à l'intention des instances publiques, aux partis politiques ainsi qu'aux associations, il semble important de souligner le travail et les mesures que ces derniers abattent déjà en matière de citoyenneté. Un état des lieux de ce qui s'est déjà fait ou se fait déjà dans le canton de Neuchâtel est donc dressé comme suit :

- Projet « *Migrantes et citoyennes actives* » de l'association RECIF financé par la Commission fédérale des migrations.  
Un des principaux buts de ce projet est de favoriser « *l'exercice actif d'une citoyenneté de base* », c'est-à-dire favoriser l'expression orale des participantes ainsi que la confiance dans leur opinion et savoir-faire, les aider à les rendre visibles. Un tel état d'esprit consolide le sentiment d'appartenance à un groupe, avec en retour des effets bénéfiques sur l'apprentissage de la langue, voire sur la motivation pour acquérir d'autres connaissances.  
Projet multidimensionnel qui a duré 3 ans, il soulignait plusieurs étapes de l'intégration citoyenne : se sentir en confiance, être à l'aise, tandems (personnes d'ici avec des personnes d'ailleurs et échanges avec des représentants politiques dans le cadre des 25 ans de RECIF.
- Le projet cantonal « J'ai voté. Et toi ? »  
Dans le cadre de la campagne « J'ai voté », mise en œuvre avec la Conférence Romande des Délégué-e-s à l'Enfance et à la Jeunesse (CRDEJ), une large action de sensibilisation visant à rappeler aux jeunes neuchâtelois-e-s de faire entendre leur voix a été menée sur tout le territoire cantonal dans les semaines précédant les élections fédérales du 20 octobre 2019. Conçue et organisée par le SPAJ en étroite collaboration avec les Villes de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ainsi qu'avec les trois Parlements des Jeunes du canton, elle s'est déclinée en différents outils (une grande campagne d'affichage, des publications sur les réseaux sociaux et la distribution de flyers et d'autocollants à l'effigie de la campagne). Des timbres postaux offerts aux majorant-e-s de communes neuchâteloises partenaires leur ont offert l'opportunité de voter gratuitement par correspondance. Plus de 1200 exemplaires ont été distribués durant cette période pré-électorale.

La citoyenneté active constitue aussi un mode de relation d'engagement entre les institutions et les personnes. À ce titre, l'Etat de Neuchâtel est fier de s'impliquer dans cette forme de participation citoyenne, en s'engageant notamment sous plusieurs angles :

- La « Feuille de route pour une administration égalitaire », qui s'articule autour de 3 axes : un État exemplaire, un État prestataire et un État employeur.
- Depuis 2009, le canton s'est doté d'une Charte de la citoyenneté, visant à favoriser l'accueil et l'intégration de toute personne nouvellement arrivée. Celle-ci a pour but de mieux faire connaître le canton, mais également d'informer sur les valeurs qui régissent la société et les institutions neuchâteloises.
- Chaque année le Conseil d'État neuchâtelois remet le prix « Salut l'étranger » comme une reconnaissance de l'engagement citoyen en faveur de l'interculturalité, à toute personne ou groupe de personnes qui aura favorisé sur le territoire cantonal, le dialogue interculturel, le vivre ensemble ou le respect de l'autre.
- Enfin des programmes fédéraux tels que le PIC et AIS, préconisent des échanges et interactions entre populations issues de la migration et population autochtone, contribuant ainsi à valoriser l'engagement citoyen en favorisant la pleine participation des migrant-e-s dans le cadre d'un riche tissu associatif local, signe d'une citoyenneté active et consciente.

---

## 7. BIBLIOGRAPHIE

### LÉGISLATION

Constitution de la République et Canton de Neuchâtel - Cst NE (RSN 101)

Loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (RSN 132.04)

Loi fédérale sur les étrangers - LEI (RS 142.20)

Ordonnance sur l'intégration des étrangers (RS 142.205)

Règlement sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (RSN 132.041)

### DOCUMENTS

*Rapport de législature 2014-2017 et recommandations de la CICM pour 2018-2021*, Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE) et Service de la cohésion multiculturelle (COSM); mars 2019.

### STATISTIQUES

STAT, Recensement cantonal de la population (RCP) 2021, Service de statistique, Département de l'économie et de l'action sociale

Rapport statistique sur l'intégration de la population issue de la migration, Département fédéral de l'intérieur (DFI), Office fédéral de la statistique (OFS) – Neuchâtel 2021

### WEBOGRAPHIE

<http://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/Pages/accueil.aspx>

## 8. LISTE DES ABRÉVIATIONS

AIS	Agenda intégration Suisse
AP	Admis provisoire
ANA	Accueil des nouveaux-elles arrivant-e-s
CEFNA	Centre de formation neuchâtelois pour adultes
CFM	Commission fédérale des migrations
COSM	Service de la cohésion multiculturelle
CICM	Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle
CISP	Conseillers/ères en Insertion Socio-Professionnelle
CRNE	Croix-Rouge Neuchâtel
CSP	Centre social protestant
DEAS	Département de l'économie et de l'action sociale
ESPACE	Espace Social et Professionnel d'Acquisition de Compétences et d'Expériences
JUST	Service de la justice
LAsi	Loi sur l'asile
LEI	Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
MGF	Mutilations génitales féminines
OFS	Office fédéral de la statistique
OIE	Ordonnance sur l'intégration des étrangers
OPFE	Office de la politique familiale et de l'égalité
PIC	Programme d'intégration cantonal
R	Réfugiés
RECIF	Centre de rencontres et d'échanges interculturels pour femmes immigrées et suisses
RAISONE	Repenser l'Alde SOciale dans le canton de NEuchâtel
RMC	Réseau de mères de contact
SASO	Service de l'action sociale
SCSP	Service cantonal de la santé publique
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
SEMP	Service de l'emploi
SEO	Service de l'enseignement obligatoire
SFM	Forum suisse pour l'étude des migrations
SFPO	Service des formations post-obligatoires et de l'orientation
SLR	Service de lutte contre le racisme
SPAJ	Service de protection de l'adulte et de la jeunesse
STAT	Service de statistique canton de Neuchâtel